



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 11782

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rapport annuel de Mme la défenseure des enfants, remis en cette journée internationale des droits de l'enfant au Président de la République. Ce rapport, très inquiétant, est intitulé « Adolescents en souffrance : plaidoyer pour une véritable prise en charge ». Au terme d'une étude intéressante, mettant en lumière des réalités parfois ignorées du grand public, ce rapport a le mérite de formuler des recommandations pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de prise en charge des adolescents en souffrance. Parmi ces recommandations, l'une d'elles propose de concrétiser dans les trois ans l'objectif d'une maison des adolescents par département, en créant notamment un label « Maison des adolescents » pour garantir la pleine spécificité de leur mission. Cette mission consisterait à veiller au libre accès des adolescents sur des plages horaires correspondant à leur mode de vie, promouvoir une information large sur l'existence de telles maisons, prévoir un accueil, un accompagnement, des conseils pour les parents, et enfin garantir l'accès des maisons des adolescents à des lits d'hospitalisation spécialement réservés. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure cette recommandation serait réalisable concrètement (pour quel coût), et dans quel délai, ainsi que la position du ministère sur ce point précis.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11782

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7436

Question retirée le : 8 avril 2008 (Fin de mandat)